Fédération
Générale des
Fonctionnaires
Force Ouvrière

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS
Tél : 01.44.83.65.55
E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr
Site : http://www.fo-fonctionnaires.fr

Nouvelle inflation de +2,65% : les fonctionnaires continuent de perdre du pouvoir d'achat !

Le décret n°2022-586 du 20 avril 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique est paru. Face à une nouvelle hausse forte de l'inflation au 1er mai (+2,65%) le gouvernement continue ses mauvais choix, conséquences d'une politique salariale basée sur l'austérité et le gel de la valeur du point d'indice sur la durée du quinquennat.

Entre le 1er mai 2017 et le 31 mars 2022, l'inflation enregistrée est de +6,9%. Pour le mois d'avril 2022, c'est une nouvelle augmentation de 2,65% qui est annoncée. La situation est intenable pour les fonctionnaires et agents publics !

Ainsi, depuis 2017, c'est en moyenne 5 millions d'agents, qui tous les ans, ont subi l'inflation et ont perdu du pouvoir d'achat. Si on remonte plus loin dans le temps c'est depuis 2000, 25% de perte sèche de pouvoir d'achat…Inadmissible !

Tout cela en raison d'un choix dogmatique et purement budgétaire de ne pas revaloriser le point d'indice et de se contenter de relever le minimum de traitement pour que certains agents publics ne soient pas rémunérés en dessous du SMIC.

La ministre de la Transformation et de la fonction publiques a annoncé il y a quelques jours que la point d'indice serait revalorisé après les élections présidentielles et législatives. Ces propos ont été confirmés par la Président- candidat.

Nous restons prudents car nous n'oublions pas que le Président actuel avait écrit en 2017 à tous les fonctionnaires avant les élections pour leur promettre des augmentations de salaire, et nous avons pu constater que nous avons été les grands oubliés.

Sans préjuger du résultat des élections à venir, et en confirmant l'indépendance du syndicat Force ouvrière qui ne donnera aucune consigne de vote, le futur Gouvernement devra ouvrir immédiatement de véritables négociations et non une concertation pour fixer la revalorisation du point d'indice dans un premier temps, puis l'amélioration des grilles indiciaires dans un deuxième temps.

Pour FO, la « dette Macron » sur le quinquennat est à ce jour au minimum de 6,9% sans préjuger de la progression à venir de l'inflation. C'est sur cette base que nous entrerons en négociations sans oublier le nécessaire rattrapage à prévoir pour les pertes subies depuis l'an 2000.

Pour FO, il y a urgence à augmenter immédiatement les salaires alors même que les prix de l'énergie, du carburant et de l'alimentation flambent chaque jour un peu plus !
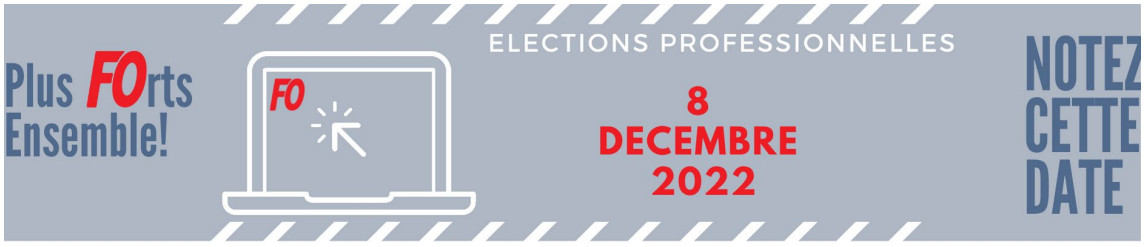
Paris, le 22 avril 2022